

RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA RELATIVE À LA DEMANDE D'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ÉNERGIR (ÉNERGIR) POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2018

1. **Références :**
- (i) Pièce B-0163 (sous pli confidentiel et accès restreint);
 - (ii) Pièce B-0143 (sous pli confidentiel et accès restreint);
 - (iii) R-3987-2016, Pièce [B-0195](#), p. 84.

Préambule :

- (i) Énergir dépose la demande totale quotidienne et l'utilisation des sources d'approvisionnements à sa disposition pour l'année 2017-2018.
- (ii) Énergir présente l'utilisation quotidienne de l'usine LSR pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.
- (iii) Énergir présente les outils d'approvisionnement à sa disposition pour l'année 2017-2018, leur débit journalier maximal respectif, ainsi que la capacité de transport excédentaire établie en considérant le débit quotidien maximal de chaque outil.

Demandes :

1.1

[REDACTED]

Réponse :

[REDACTED]

[REDACTED]

1.2

[REDACTED]

Réponse :

L'utilisation du site de St-Flavien est passive, sa fonction est d'emmagasiner du gaz naturel l'été et de le retirer en période hivernale selon un profil de retrait préétabli. Ce profil de retrait est convenu avec Intragaz avant le début de l'hiver, mais il est largement tributaire des caractéristiques physiques du site de St-Flavien. Par exemple, le site n'est pas en mesure de pouvoir être cyclé comme le site de Pointe-du-Lac, soit de passer d'un mode de retrait à un mode d'injection rapidement. Le profil de retrait de St-Flavien prévu au plan d'approvisionnement prévoit l'arrêt du soutirage pendant la période des fêtes puisque cette période de l'année est généralement caractérisée par une demande plus basse et que cet arrêt permet de prévenir un effritement inutile de la capacité de retrait pour les mois de janvier et février.

Ainsi les retraits de St-Flavien en 2017-2018 ont respecté le profil de retrait prévu au plan d'approvisionnement, mis à part les retraits supplémentaires des 27 et 28 décembre, où Intragaz a pu fournir à Énergir des retraits non-prévus pour qu'elle soit en mesure de répondre à la demande des clients et protéger l'inventaire de GNL à l'usine LSR.

L'utilisation du site de Pointe-du-Lac est active, sa fonction est de retirer du gaz naturel lors des journées les plus froides de l'hiver et d'y réinjecter du gaz naturel dès que de la capacité de transport sous contrat est disponible pour le faire. Les caractéristiques physiques de ce site font en sorte que plus l'inventaire est élevé, plus la pression y est grande et plus grande est la capacité de retrait. Inversement, plus l'inventaire est faible et plus la capacité de retrait diminue¹. Énergir doit donc demeurer vigilante dans son utilisation du site de Pointe-du-Lac, car plusieurs journées de retrait consécutives feront en sorte que la capacité de retrait s'en retrouvera effritée. Cela est d'autant plus important puisqu'il est prévu au plan d'approvisionnement que la capacité de retrait de Pointe-du-Lac est disponible à 100% pour répondre à la demande de la journée de pointe². Autrement dit, si la journée de pointe se réalise et que la capacité de retrait de Pointe-du-Lac a été préalablement trop effritée, Énergir pourrait ne pas être en mesure de répondre à la demande. C'est pour cette raison qu'en cours d'année, l'effritement du site de Pointe-du-Lac peut justifier une situation où Énergir interrompt des clients, voire même vaporise du GNL afin de permettre de remplir le site de Pointe-du-Lac.

C'est donc dans le but de protéger l'effritement de la capacité de retrait de Pointe-du-Lac que ce site n'a pas été utilisé certaines journées en 2017-2018, comme c'est typiquement le cas à chaque année.

L'utilisation de la vaporisation à l'usine LSR est réactive, sa fonction est de vaporiser du GNL lorsque les opérateurs du réseau constatent qu'un débit de gaz supplémentaire est requis malgré l'utilisation maximale de tous les autres outils d'approvisionnement disponibles au

¹ La baisse des réceptions de Pointe-du-Lac qu'il est possible de constater entre le 26 décembre et le 2 janvier illustre bien ce propos.

² Tel que démontré par les tableaux 26 et 28 de la pièce B-0195, Gaz Métro-6, Document 1 (R-3987-2016), la capacité de retrait maximale de Pointe-du-Lac est celle considérée pour répondre au besoin de pointe.

même moment. Ainsi, généralement Énergir ne débute pas la vaporisation à l'usine LSR dès le début d'une journée très froide : elle attend plutôt de constater le besoin d'y recourir en cours de journée. Cela permet généralement d'éviter la vaporisation superflue de GNL si la demande est plus basse que prévue pendant que la journée gazière se déroule.

L'utilisation de l'usine LSR au plan d'approvisionnement est généralement prévue après avoir interrompu tous les clients interruptibles. Cependant, dans la réalité, il peut arriver que dans certaines situations Énergir doive avoir recours à la vaporisation de GNL même si les clients interruptibles ne sont pas interrompus (en totalité ou en partie). En effet, les avis d'interruption doivent être envoyés aux clients la journée qui précède l'interruption et ainsi le besoin d'interrompre les clients est évalué environ 24 h avant le début de la journée gazière. Sur cette période de 24 h, les conditions météo peuvent évoluer et faire en sorte par exemple qu'une journée où aucune interruption n'était prévue bascule dans une situation où des interruptions auraient finalement été requises. Or, à ce moment, il est trop tard pour interrompre les clients et ceux-ci consommeront donc comme tous les autres clients continus cette journée-là. Si pendant la journée l'opérateur du réseau constate une demande trop grande malgré l'utilisation de tous les autres outils disponibles, il activera la vaporisation et ainsi, l'usine LSR vaporisera du GNL malgré le fait que des clients interruptibles ne soient pas interrompus.

L'usine LSR peut aussi vaporiser du GNL en l'absence d'interruptions si le nombre de jours réels d'interruption pendant un hiver s'approche trop du nombre de jours maximum prévu aux *Conditions de service et Tarif*. Typiquement, cela peut se produire pour les clients du Volet B pour lesquels le nombre maximal de journées d'interruption n'est que de 20 jours, comme ce fut le cas les 14 et 15 janvier 2018. Lorsque le nombre de jours réels d'interruption s'approche du maximum comme ce fut le cas en 2017-2018, Énergir tentera d'éviter l'interruption de ces clients afin de maintenir un solde de jours suffisant pour se prémunir d'un manque d'outil potentiel en cas de matérialisation de la journée de pointe. En effet, le calcul des outils requis pour répondre à la pointe prévoit que la clientèle au Volet B sera interrompue cette journée-là, ce qui ne pourrait être possible si cette clientèle a déjà atteint son maximum de journées d'interruptions. Ainsi, dans les faits, Énergir conserve généralement un nombre de journées d'interruptions afin de s'assurer de pouvoir répondre à la demande de pointe si celle-ci se réalise. Il est donc possible que lorsque le nombre de jour d'interruption réel approche du nombre de jours maximal comme ce fut le cas en 2017-2018, Énergir choisisse de laisser consommer certains clients interruptibles quitte à avoir recours à la vaporisation pour les alimenter.



Réponse :

Voir la partie de la réponse précédente concernant l'utilisation du site de Pointe-du-Lac.

Veillez élaborer votre réponse en considérant l'ordonnancement des outils d'Énergir et des capacités maximales d'outils, présentés à la référence (iii).

Réponse :

L'ordonnancement des outils prévu au plan d'approvisionnement est globalement respecté lors de la planification des opérations quotidiennes. Cependant, comme cela est décrit précédemment, certaines situations particulières (mais pas anormales) peuvent expliquer un ordonnancement différent. De plus, la variation d'utilisation de ces outils en cours de journée peut différer en fonction des caractéristiques propres à ces outils.

1.3

[Redacted]

Réponse :

[Redacted]

[Redacted]

1.4

[Redacted]

Réponse :

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Réponse :

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

1.5

[REDACTED]

Réponse :

Énergir vise à ce que l'inventaire de l'usine LSR soit plein au 1^{er} décembre et non pas au 1^{er} novembre. En effet, le risque est très faible qu'Énergir ait recours à l'usine LSR avant le mois de décembre. De plus, il arrive régulièrement qu'Énergir ait un surplus de capacité de transport au mois de novembre et elle peut donc ainsi s'en servir pour remplir l'usine LSR. De toute façon, dans le cas où l'usine LSR devait être utilisée pendant le mois de novembre, il est possible de liquéfier et de vaporiser en même temps, ce qui n'entrave pas la capacité d'Énergir à répondre à la demande de la clientèle.

[REDACTED]

Réponse :

[REDACTED]

1.6

[REDACTED]

Réponse :

[REDACTED]

2. **Références :** (i) Pièce [B-0052](#);
(ii) Pièce B-0080, p. 6 et 7 (sous pli confidentiel).

Préambule :

(i) Énergir présente la répartition des coûts d'utilisation de l'usine LSR entre la daQ et GM GNL

(ii) « [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	■	■	■
[REDACTED]	■	■	■
[REDACTED]	■	■	■

[REDACTED]

[REDACTED]

Demandes :

2.1 [REDACTED]

[REDACTED]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Réponse :

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Réponse :

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Large redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[REDACTED]

2.3

[REDACTED]

[REDACTED]

Réponse :

Historiquement le liquéfacteur #1 à l'usine LSR a été régulièrement en arrêt pour des périodes de 6 à 10 mois. Pour des arrêts plus prolongés de un an et plus, des ajustements mineurs, sans impacts sur les coûts, sont requis aux activités d'entretien, principalement au niveau des équipements rotatifs. Énergir a révisé son plan d'entretien préventif pour le liquéfacteur #1 afin de prendre en compte les périodes d'arrêts plus longues entre les périodes d'utilisation. Le plan d'entretien du liquéfacteur #1 qui a été élaboré et révisé par la gestion des actifs d'Énergir et qui est suivi par l'équipe d'opération de l'usine LSR, permettra le maintien de l'intégrité des équipements en tenant compte des nouvelles fréquences d'utilisation du liquéfacteur #1.

[REDACTED]

Réponse :

Une évaluation technique n'est pas nécessaire puisque les modifications apportées au plan d'entretien du liquéfacteur #1 assurent l'intégrité des équipements et leurs disponibilités au moment d'un démarrage.

3. **Références :** (i) Pièce B-0162, réponse 30.2, p. 84 (sous pli confidentiel);
(ii) Pièce B-0162, réponse 31.1, p. 88 et 89 (sous pli confidentiel).

Préambule :

(i)

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Demandes :

3.1 [Redacted text block]

Réponse :

[Redacted text block]

3.2

[Redacted]

Réponse :

[Redacted]

[Redacted]

3.3

[Redacted]

Réponse :

[Redacted]

[Redacted]	T	+	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]

[Redacted]				
■	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
■	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
■	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
■	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
■	[Redacted]			[Redacted]
■	[Redacted]			[Redacted]
■	[Redacted]			[Redacted]
[Redacted]				
■	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
■	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
■	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
■	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
■	[Redacted]			[Redacted]
■	[Redacted]			[Redacted]
■	[Redacted]			[Redacted]
■	[Redacted]			[Redacted]
■	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
■	[Redacted]			[Redacted]
[Redacted]				
[Redacted]				

4. Références :
- (i) Pièce [B-0052](#);
 - (ii) Pièce B-0080, p. 17 à 19, Annexe 6 (sous pli confidentiel);
 - (iii) Pièce B-0162, réponse 32.2 (sous pli confidentiel);
 - (iv) Pièce B-0162, réponse 32.1 (sous pli confidentiel).

Préambule :

- (i) Énergir présente la répartition des coûts d'utilisation de l'usine LSR entre la daQ et GM GNL.

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

- (v) [Redacted text block]

Demande :

4.1

[Redacted]

Réponse :

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

5. **Références :** (i) Pièce B-0080, p. 8 (sous pli confidentiel);
(ii) Pièce B-0080, p. 9 (sous pli confidentiel);
(iii) Pièce B-0080, p. 17 à 19, Annexe 6 (sous pli confidentiel).

Préambule :

[Redacted]

[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]

(ii) [Redacted]

[Redacted]

(iii) [REDACTED]

Demandes :

Réponse :

5.2 Veuillez indiquer les mois critiques, du point de vue météorologique (en termes de température, vent, heures d'ensoleillement), considérés par Énergir pour l'établissement de l'hiver extrême.

Réponse :

Les conditions de l'hiver extrême sont déterminées en fonction de l'hiver historique qui génère la demande de la clientèle continue la plus grande sur l'ensemble de l'hiver en fonction des degrés jours, degrés jours de la veille et du facteur croisé température-vent. Cette façon de procéder sous-tend que c'est la demande totale de l'hiver qui génère le plus grand impact à la baisse sur les inventaires des sites d'entreposage en franchise. Par conséquent, il n'y a pas de mois critique « spécifique ».

Pour la Cause tarifaire 2018, les conditions climatiques de l'hiver extrême sont celles de l'hiver historique 2014-2015.

L'annexe 6 de la pièce B-0195 (Gaz Métro-6, Document 1) du dossier R-3987-2016 présente la méthodologie utilisée pour déterminer le besoin d'hiver extrême.

Veuillez confirmer notamment si la fin décembre, janvier et février constituent les mois critiques de l'hiver extrême pour Énergir. Si non, veuillez justifier et veuillez élaborer.

Réponse :

Énergir ne le confirme pas.

Les conditions de l'hiver extrême sont déterminées en fonction de l'hiver historique qui génère la demande de la clientèle continue la plus grande sur l'ensemble de l'hiver. Cette façon de procéder sous-tend que c'est la demande totale de l'hiver qui génère le plus grand impact à la baisse sur les inventaires des sites d'entreposage en franchise.

5.3

[Redacted]

Réponse :

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

Réponse :

Veillez vous référer aux réponses des questions 5.1, 5.2 et 5.3.

Réponse :

[Redacted]

[Redacted]

Réponse :

[Redacted]

[Redacted]

6.2

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

Réponse :

[Redacted]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Réponse :

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Réponse :

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Réponse :

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

6.6

[Redacted text block]

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse de la question 6.5.

L'annexe Q-1.1 est déposée
sous pli confidentiel.